

Etterbeek, le 10 novembre 2022

Concerne : Interdiction de travaux sur le site Exobois notifiée à la STIB

Madame, Monsieur

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs riverains il y a quelques semaines, la STIB a contacté la commune pour pouvoir entamer deux jours de travaux lourds les 11 et 12 novembre prochains sur le site EXOBOIS, à proximité de votre habitation.

Au vu des très nombreuses plaintes reçues à l'occasion des travaux importants ayant eu lieu en septembre, mais également à cause des suites peu concrètes de la réunion publique tenue dans le quartier au mois de juin dernier, le bourgmestre Vincent De Wolf a décidé de refuser d'octroyer une dérogation à la STIB pour les travaux qu'elle souhaite effectuer durant un vendredi férié et un jour de week-end.

Le bourgmestre a en effet exigé au préalable à la STIB :

- 1/ qu'une réunion soit organisée entre la commune, la STIB et Bruxelles Environnement et ce, dans le but de proposer des solutions concrètes pour améliorer la situation.
- 2/ qu'une étude soit réalisée au sujet des nuisances afin de les objectiver.

La STIB a depuis manifesté sa volonté de procéder néanmoins aux travaux envisagés, estimant qu'aucune dérogation ne devait lui être donnée car ce type de travaux seraient exclus de l'application du règlement régional d'urbanisme. La commune d'Etterbeek n'a pas la même interprétation.

Face à cette situation, le bourgmestre Vincent De Wolf a décidé de prendre un arrêté pour interdire la tenue des travaux, lequel a été notifié à la STIB.

Pour rappel, l'objectif de ces travaux était de pouvoir excaver +- 284 tonnes de ballast et de permettre à des locomotives de travaux de faire des allers et retours entre la zone de chantier et le site d'Exobois. Une pelle mécanique de 20 tonnes devait décharger les locomotives de travaux sur le site d'Exobois avec un risque de nuisance fort élevé.

Si, malgré cette interdiction, des travaux devaient néanmoins se tenir, nous invitons les habitants à contacter les services de police.

Restant à votre disposition, nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :

La secrétaire communale.

Annick PETIT

Le bourgmestre,

Vincent DE WOLF